

RAPPORT CONJOINT SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS



Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Daté : 22 avril 2025

Ce Rapport conjoint sur le travail forcé et le travail des enfants (le « Rapport ») est préparé pour répondre aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)* (la « Loi ») pour :

- Waste Connections, Inc. (« Waste Connections, Inc. »)
 - WCN Holdings, Inc.
 - WCI Global Holdings ULC
 - WCI North Investments, GP
 - WCI South Investments LP
 - Waste Connections of Canada Inc.
 - Complexe Enviro Connexions Ltee.
 - Les Entreprises Raylobec Inc.
 - Services Environnementaux Richelieu Inc.
 - Entreprise Sanitaire F.A. Ltee
 - Ridge (Chatham) Holdings LP
 - Loraas Disposal North Ltd.
 - R360 Environmental Solutions Canada Inc.
- (collectivement, les « Entités déclarantes », « Waste Connections » ou la « Société »)

Le Rapport décrit les mesures prises par les Entités déclarantes au cours de l'exercice précédent, commençant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024 (la « Période de déclaration »), pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de leur chaîne d'approvisionnement.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure et activités des Entités déclarantes

Waste Connections, Inc. est une société cotée à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto. Elle est la troisième plus grande société de services de déchets solides en Amérique du Nord, fournissant des services de collecte, de transfert et d'élimination des déchets non dangereux, y compris par voie ferroviaire, ainsi que la récupération des ressources, principalement par le recyclage et la production de carburants renouvelables, dans 46 États des États-Unis et six provinces du Canada. Waste Connections, Inc. fournit également des services d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel non dangereux, de traitement, de récupération et d'élimination des déchets dans plusieurs bassins des États-Unis et du Canada, ainsi que des services intermodaux pour le transport de marchandises et de conteneurs de déchets solides dans le nord-ouest du Pacifique.

Au 31 décembre 2024, l'effectif de Waste Connections, Inc. et de l'ensemble de ses filiales opérationnelles se composait collectivement de 23 854 employés actifs, dont 11 191 chauffeurs de camions commerciaux et 1 958 mécaniciens. Nous comptions 20 187 employés aux États-Unis et 3 667 employés au Canada.

Le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du Conseil d'administration de Waste Connections, Inc. (le « Conseil ») est responsable, entre autres, du développement et de la mise en œuvre des principes de gouvernance d'entreprise de Waste Connections, Inc., y compris l'examen et le respect de ses Lignes directrices

en matière de gouvernance d'entreprise et de la Charte du Conseil, ainsi que de son Code de conduite et d'éthique. Le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise est chargé de : (i) contrôler la mise en œuvre de la Politique de diversité au sein du conseil d'administration et des postes de direction de Waste Connections, Inc. sur une base périodique, et au moins une fois par an, afin d'évaluer son efficacité, (ii) contrôler et examiner les progrès de Waste Connections, Inc. dans la réalisation de ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et rapporter les résultats au Conseil et (iii) faire des recommandations au Conseil concernant toute révision de ces politiques qui pourrait être nécessaire ou appropriée. Le Conseil est responsable de l'examen de la stratégie, des politiques et des performances liées à la gestion des questions ESG par Waste Connections Inc., y compris l'examen de tous les rapports sur les performances de Waste Connections Inc. par rapport aux objectifs ESG, de tous les programmes ESG, des produits et des divulgations, et de tous les programmes et politiques de responsabilité d'entreprise, en coordination avec d'autres comités du Conseil, le cas échéant.

Les Entités déclarantes sont Waste Connections, Inc. la société cotée en bourse, ainsi que ses filiales de holding et d'exploitation affiliées qui fournissent principalement des services de collecte, de transfert et d'élimination des déchets solides municipaux, de recyclage et de matières organiques au Canada. Toutes les politiques et procédures pertinentes décrites dans le présent document s'appliquent à Waste Connections, Inc. et aux autres Entités déclarantes.

Chaînes d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement de la Société comprennent un ensemble diversifié de fournisseurs auprès desquels elle achète des biens et des services pour ses activités aux États-Unis et au Canada. En 2024, les catégories d'achats les plus importantes comprennent les véhicules de ramassage des ordures, le développement des cellules de site d'enfouissement, le transport et l'élimination par des tiers, le carburant et d'autres coûts liés au transport. Les pays ou régions d'origine des principales chaînes d'approvisionnement de la Société sont principalement le Canada et les États-Unis.

Politiques et procédures de diligence raisonnable

Les initiatives liées à l'ESG ont représenté des éléments clés du succès de Waste Connections, Inc. depuis la création de la Société en 1997. Waste Connections surveille et

évalue en permanence les nouvelles technologies et les investissements susceptibles de renforcer son engagement en faveur de l'environnement, de ses employés et des communautés qu'elle sert. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de l'objectif de Waste Connections de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes et Waste Connections s'engage à développer ces efforts à mesure que l'industrie des déchets solides et les technologies connexes continuent d'évoluer. À cette fin, Waste Connections, Inc. s'est engagé à verser 500 millions de dollars (US\$) pour la réalisation de ses objectifs ESG à long terme, établis en 2020. Waste Connections, Inc. fournit des mises à jour sur les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs dans ses rapports sur le développement durable. Pour plus d'informations, consultez le [Rapport sur le développement durable 2024 de Waste Connections](#).

Waste Connections, Inc. reconnaît l'importance de la divulgation de ces initiatives et s'efforce de devenir de plus en plus transparent à travers l'utilisation et l'adoption continues de nouveaux cadres ESG, l'expansion des points de données liés à l'ESG, ainsi que la participation à des événements industriels liés à l'ESG et à d'autres engagements envers les investisseurs. Pour mieux démontrer son engagement, depuis 2021, Waste Connections, Inc. a incorporé ses objectifs ESG dans les mesures de rémunération des cadres. Waste Connections a une culture de gouvernance d'entreprise forte. Waste Connections, Inc. a adopté un Code de conduite et d'éthique qui s'applique aux dirigeants, administrateurs et employés de la Société. Le Code de conduite et d'éthique décrit les attentes de la Société en matière de respect de la loi et de protection des droits de l'homme, notamment :

- **Respect des lois, règles et réglementations.** La politique de Waste Connections est de se conformer à toutes les lois, règles et réglementations qui s'appliquent à elle et à ses activités. Chaque dirigeant, administrateur et employé doit adhérer aux normes et restrictions imposées par ces lois, règles et réglementations et à interdiction de prendre des mesures au nom de Waste Connections dont il sait ou a des raisons de penser qu'elles violent, ou aident un tiers à violer, une loi ou une réglementation. Vous trouverez ci-dessous deux domaines du Code de conduite et d'éthique qui concernent le travail forcé et le travail des enfants.

- **Droits de l'homme.** La politique de la Société et la responsabilité de chaque dirigeant, administrateur et employé consistent à respecter toutes les lois, règles et réglementations relatives à la protection

et à la promotion des droits de l'homme, y compris, mais sans s'y limiter, les lois, règles et réglementations régissant l'utilisation du travail des enfants, le travail obligatoire ou forcé et l'esclavage, ainsi que la traite des êtres humains. Waste Connections dispose également de politiques en matière de sécurité, d'égalité des chances, de non-discrimination et d'emploi équitable. Les violations potentielles des droits de l'homme ou les griefs peuvent être signalés au Premier vice-président de Waste Connections, Inc.—Ressources humaines, Formation et Développement. Le suivi et la communication des résultats en matière de droits de l'homme sont supervisés par le Département des ressources humaines, notamment par le Premier vice-président—Ressources humaines, Formation et Développement.

- **Dénonciation—Signalement d'un comportement illégal ou contraire à l'éthique.** Tous les dirigeants, administrateurs et employés doivent rapidement signaler à la direction générale tout comportement illégal ou contraire à l'éthique, réel ou potentiel, du personnel de la Société qu'ils observent. La Société encourage et attend une communication complète et ouverte avec la direction générale. La politique de la Société et la responsabilité de chaque dirigeant, administrateur et employé consistent à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations relatives à la protection des dénonciateurs.

Waste Connections continue d'évaluer les mesures de diligence raisonnable supplémentaires qu'elle peut mettre en œuvre pour améliorer ses processus.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Waste Connections utilise une approche basée sur le risque pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux droits de l'homme, y compris le risque de travail forcé et de travail des enfants.

Waste Connections cherche à identifier les risques en fonction du fournisseur, du produit et du pays de production. La Société évalue des méthodes pour mettre en œuvre une approche systémique de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques liés au travail forcé et au travail des enfants, y compris une formation supplémentaire pour

les employés, la mise en œuvre d'un Code de conduite des fournisseurs, ainsi que l'examen et l'amélioration continus des conditions contractuelles avec les fournisseurs.

Dans le cadre de nos activités, nous avons estimé que le risque de travail forcé et de travail des enfants était faible en raison de la nature de notre chaîne d'approvisionnement, de nos processus contractuels, de notre modèle d'entreprise axé sur les services et de la localisation de nos activités.

Évaluation et identification des risques

La Société conserve la capacité d'évaluer en permanence les risques liés à la chaîne d'approvisionnement grâce à ses pratiques contractuelles et conserve, dans le cadre d'un certain nombre de ses contrats, le droit d'effectuer des audits de conformité des fournisseurs si nécessaire. Dans la mesure où une violation contractuelle du fournisseur est identifiée et où le fournisseur ne peut pas ou ne veut pas remédier au problème de non-conformité, la Société conserve le droit, dans la plupart des cas, d'invoquer des mesures correctives (pouvant aller jusqu'à la résiliation) pour remédier aux problèmes de non-conformité.

Gestion et atténuation des risques

Waste Connections s'efforce activement de gérer les questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre de ses processus décisionnels et par le biais d'actions spécifiques. Tous les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus d'examiner et de signer notre Code de conduite et d'éthique, qui décrit les attentes de Waste Connections concernant le comportement des employés dans leurs interactions avec les différentes parties prenantes (y compris les fournisseurs) et spécifiquement l'engagement de Waste Connections à respecter les droits de l'homme, y compris en termes de travail forcé ou de travail des enfants.

En 2024, Waste Connections a publié son Code de conduite des fournisseurs, qui établit expressément les attentes de la Société vis-à-vis de ses fournisseurs sur des questions telles que le travail et les droits de l'homme, les pratiques commerciales éthiques et le respect de l'environnement et de la réglementation. Pour rester en conformité avec le Code de conduite des fournisseurs, ces derniers doivent interdire le recours au travail forcé, à la traite des êtres humains ou à l'esclavage moderne et offrir des conditions de travail sûres à leur main-d'œuvre. Pour plus d'informations, consultez le [Code de conduite des fournisseurs](#).

Formation

La Société a l'intention de former ses employés à ses attentes en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de respect des droits de l'homme.

Mesures de remédiation

Waste Connections n'a pas eu connaissance de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des entités déclarantes au cours de la période de référence et aucune mesure n'a donc été prise dans ce domaine.

Remédiation à la perte de revenus

Waste Connections n'a pas eu connaissance de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des entités déclarantes au cours de la période de référence et aucune mesure n'a donc été prise dans ce domaine.

Évaluation de l'efficacité

Pour s'assurer que les normes de qualité de la chaîne d'approvisionnement de Waste Connections sont respectées, Waste Connections a l'intention de :

- Réviser et mettre à jour continuellement le Code de conduite des fournisseurs de Waste Connections et
- Créer des formations supplémentaires pour ses employés.

Autorité du rapport

Le Conseil d'administration de Waste Connections, Inc. confirme en date du 22 avril 2025 que ce Rapport est un rapport conjoint de Waste Connections, Inc, WCN Holdings, Inc, WCI Global Holdings ULC, WCI North Investments, GP, WCI South Investments LP, Waste Connections of Canada Inc, Complexe Enviro Connexions Ltee, Les Entreprises Raylobec Inc, Services Environnementaux Richelieu Inc, Entreprise Sanitaire F.A. Ltee, Ridge (Chatham) Holdings LP, Loraas Disposal North Ltd. et R360 Environmental Solutions Canada Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, conformément au sous-alinéa 11 (4)(6)(i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le Rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le Rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.



Ronald J. Mittelstaedt

Président, directeur général et administrateur